

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE AU
PROJET D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO
(GAZ MÉTRO) À ROUYN-NORANDA**

1. Référence : Pièce B-0005, p. 3, 7 et 8.

Préambule :

À la page 3 de la référence, Gaz Métro indique ce qui suit :

« Le 1er mai 2014, Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») informait la Régie de l'énergie (la « Régie ») de son intention de déposer, dans le cadre d'une éventuelle phase 2 du dossier tarifaire 2015 (R-3879-2014), une preuve faisant état d'un projet d'amélioration du réseau dans la région de Rouyn-Noranda. Le dépôt de cette preuve est nécessaire en raison d'une révision à la hausse des coûts du projet, en cours de réalisation, et ce, au-delà du seuil de 1,5 M\$ prévu au Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie (le « Règlement »). »

À la page 7 de la référence, Gaz Métro indique ce qui suit :

« Gaz Métro a déposé une demande d'autorisation au CN en septembre 2012 pour procéder au remplacement de la conduite dans l'emprise du CN par forage dirigé. De janvier à mai 2013, plusieurs demandes de modifications des plans de Gaz Métro ont été faites par le CN. En mai 2013, les coûts du projet étaient estimés à 684 672 \$. »

À la page 8 de la référence, Gaz Métro indique ce qui suit :

« Devant la présence de ce risque important, et compte tenu de l'impact potentiel et des conséquences d'une fuite majeure dans cet environnement, il y avait urgence d'agir et la décision a été prise de commencer les travaux dès que possible en novembre 2013. Le contexte de réalisation s'annonçait donc différent de celui prévu au moment où les travaux avaient été estimés, en raison notamment de son exécution dans des conditions hivernales. Néanmoins, au moment d'entreprendre les travaux, Gaz Métro croyait toujours que les coûts finaux du projet allaient être inférieurs à 1,5 M\$. »

Demandes :

- 1.1 Veuillez préciser les coûts finaux estimés par Gaz Métro au moment d'entreprendre les travaux en novembre 2013;
- 1.2 Veuillez préciser les raisons pour lesquelles Gaz Métro croyait toujours que les coûts finaux du projet allaient être inférieurs à 1,5 M\$ malgré un contexte de réalisation différent de celui prévu;

- 1.3 Veuillez indiquer à quel moment Gaz Métro réalisait que les coûts du projet allaient être supérieurs à 1,5 M\$;
- 1.4 Veuillez indiquer les raisons pour lesquelles ce n'est que le 1^{er} mai 2014 que Gaz Métro informait la Régie d'une révision à la hausse des coûts du projet, en cours de réalisation, et ce, au-delà du seuil de 1,5 M\$.
- 2. Références :** (i) Pièce B-0005, p. 6;
(ii) Pièce B-0005, p. 8 et 9.

Préambule :

À la référence (i), Gaz Métro indique ce qui suit :

« Une étude géotechnique par ondes sismiques a été réalisée en novembre 2011. L'avantage de cette technique non intrusive est qu'elle permet d'avoir une représentation du roc sur toute la longueur de la zone des travaux sans action mécanique dans l'emprise ferroviaire. Les résultats de l'étude ont été publiés en janvier 2012 par la firme Géophysique GPR International inc. (voir l'annexe 1). Cette étude démontre la présence de roc à une profondeur variant entre 1,6 m et 4,9 m sur toute la longueur du futur forage et une dureté différente de chaque côté de l'emprise (plus fracturé côté nord-ouest et plus sain du côté sud-est).

En présence de pareils résultats d'une étude géotechnique par ondes sismiques, il est alors recommandé de réaliser des forages géotechniques pour qualifier la nature du terrain. En mars 2012, des prélèvements géotechniques sont réalisés sur le site de part et d'autre de l'emprise du CN. Le rapport final est produit en avril 2012 (voir l'annexe 2) et indique la présence de roc à des profondeurs variables. Le remblai au-dessus est composé de gravier grossier, d'argile et de till. La qualité du roc sur son premier 2 m de profondeur a montré un roc qualifié de mauvaise qualité à de très mauvaise qualité. »

À la référence (ii), Gaz Métro affirme que l'échec du premier essai par forage horizontal rotatif dans le roc et celui du deuxième essai par forage rotatif à percussion ne pouvaient pas être envisagés à la lumière des informations géotechniques disponibles au moment d'entreprendre les travaux.

Demande :

- 2.1 Veuillez concilier votre affirmation à la référence (ii) avec les résultats de l'étude géotechnique et des forages géotechniques indiqués à la référence (i).

3. Référence : Pièce B-0005, p. 12, 13 et 14.

Préambule :

Gaz Métro explique les écarts de coûts entre le budget initial et la projection finale par une série d'éléments liés à la période de réalisation des travaux, au changement de méthode de travail, à l'environnement de travail et à la nature du sol, aux approbations et exigences externes.

Demande :

3.1 Veuillez préciser les dépassements de coûts liés chacun des éléments identifiés par Gaz Métro.

4. Référence : Pièce B-0005, p. 13.

Préambule :

La Régie constate que l'écart des coûts entre le budget initial de mai 2013 et la projection finale provient à 69 %, avant les frais généraux, des services entrepreneurs.

Gaz Métro indique que la nature des travaux déroge considérablement de ce qui est prévu au contrat général entre Gaz Métro et les entrepreneurs. Le résultat est que la majorité des travaux réalisés sont payés à taux horaire.

Demandes :

4.1 Veuillez préciser ce qui est prévu au contrat général entre Gaz Métro et les entrepreneurs;

4.2 Veuillez préciser les dérogations requises par la nature des travaux.

5. Référence : Pièce B-0005, p. 14.

Préambule :

Gaz Métro souligne que le secteur et les conditions où sont les travaux nécessitent du travail en temps supplémentaires, 6 jours par semaine et 10 heures par jour.

Demande :

5.1 Veuillez expliquer et justifier le travail en temps supplémentaire de 6 jours par semaine et de 10 heures par jour.